

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 MARS 2025

Délibération n°2025 - 3 : Budget Rectificatif N°1 - exercice 2025

Vu les articles R. 719-51 et suivants du code de l'éducation, notamment l'article R. 719-66,

Vu l'article 175 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le décret n° 2024-1108 du 2 décembre 2024 relatif au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel, et notamment ses articles 8 et 11,

Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,

Vu l'arrêté du 18 décembre 2015 relatif aux tableaux budgétaires applicables aux établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) et aux établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST) dans le cadre de l'élaboration, de la présentation et de l'exécution de leur budget,

Le conseil d'administration, dans sa séance du 11 mars 2025, vote

Article 1 – les autorisations budgétaires suivantes :

- 175 ETPT, dont 139 ETPT sous plafond d'emplois législatif et 36 ETPT hors plafond d'emplois législatif
- 13 243 088 € d'autorisations d'engagement dont :
 - 10 936 467 € en personnel,
 - 2 131 945 € en fonctionnement,
 - 174 676 € en investissement.
- 13 243 088 € de crédits de paiement dont :
 - 10 936 467 € en personnel,
 - 2 131 945 € en fonctionnement,
 - 174 676 € en investissement.
- 12 471 068 € de prévisions de recettes,
- 772 020 € de solde budgétaire en déficit.

Article 2 – les prévisions comptables suivantes :

- 777 020 € de prélèvement sur la trésorerie ;
- 190 627 € de résultat patrimonial (perte) ;
- 140 627 € d'insuffisance d'autofinancement ;
- 315 303 € de prélèvement au fonds de roulement.

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

Membre du campus Condorcet

65, rue de Richelieu
F-75002 Paris

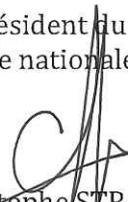
Nombre de votants : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

Le président du conseil d'administration de
l'École nationale des chartes - PSL


Christophe STRASSEL